



PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2013.

Présents : ESCALLIER Francis, FAURE Joseph, HUBLOU Alain, MAMO Roger, MULLER Roland, REYNAUD Laurent, SIMON Jacqueline.

Absents : ARMAND Sylvie, BERTRAND Martine, GLEIZE Claude Nicolas (procuration à MAMO Roger), ROULET André (procuration à Joseph FAURE),

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de votants : 7

Nombre de procurations : 2

Table des matières

1.	Approbation du PV précédent	1
2.	Projet d'extension du réseau des Massots.	1
3.	Forêts : vente de bois sur pied à la mesure.	2
3.1.	Délibération. 2013001 Forêt DFCI	2
4.	Voirie : programme 2012 -2013.	2
5.	PLU : orientation des zones AU.	3
6.	Conseil général : Pratique sportive dans les écoles primaires.	3
7.	Recensement de la population : population légale.	3
8.	Plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées.	3

1. APPROBATION DU PV PRECEDENT

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 novembre 2012 n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

2. PROJET D'EXTENSION DU RESEAU DES MASSOTS.

Le conseil municipal a confié au bureau d'études CLAIE une mission d'évaluation de l'alimentation en eau potable du secteur des Aroncis et des Bridons.

Cette évaluation est la suivante :

A. Secteurs des Aroncis.

1) Gîtes de la source des Aroncis.

Ressources insuffisantes et vulnérables. Mise en conformité administrative obligatoire nécessaire.

Besoins en période estivale de 4 m³/jour.

2) Ferme de Font Claire.

Captage non protégé. Nécessité de réaliser la mise en conformité administrative.

Besoins égale 2,4 m³/jour.

3) Habitation isolée

Captage non protégé. Besoins estimés à 0,2 m³/jour.

B. Secteur des Bridons.

Petite exploitation agricole alimentée par une prise dans le torrent et des prélèvements dans l'Avance. Ces ressources sont vulnérables et non protégées. Les besoins sont estimés à 0,7 m³/jour.

L'étude engagée vise à connecter au réseau communal d'eau potable ces secteurs par un branchement sur le réservoir des Massots.

Le coût de cette extension est estimé à 175 000 € HT.

Ce projet nécessitera un rééquilibrage de l'alimentation de l'ensemble des réservoirs de la commune.

Compte tenu de l'obligation d'assurer la conformité de l'alimentation en eau potable du secteur des Aroncis et des Bridons, le conseil municipal a chargé le bureau d'études CLAIÉ de relancer le dossier de demande de subventions tant en ce qui concerne l'exploitation de la nouvelle ressource supputée par Idées eaux que pour la création du nouveau réseau en partant des Massots vers les secteurs considérés.

3. FORETS : VENTE DE BOIS SUR PIED A LA MESURE.

Sur proposition de l'ONF une coupe de bois de 530 m³ a été vendue.

Cette vente s'inscrit dans la politique du conseil municipal de libérer environ 6 ha d'essences de piètre valeur par du mélèze.

3.1. DELIBERATION. 2013001 FORET DFCI

La commune a adhéré au plan de massif DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies) confié à l'ONF.

Ce programme a pour principal objectif de créer et d'améliorer les pistes de roulement et d'accès facilitant la défense contre les incendies.

Le maire présente au conseil municipal un projet associant les communes de Chorges et de Montgardin sur les pistes DFCI de Sarragou et Malboisset. Le coût de ce projet a été évalué à 33 800 € avec une participation financière pour Montgardin à hauteur de 20 %. Le maître d'ouvrage de l'opération sera la commune de Chorges et une subvention de 80 % est attendue.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

4. VOIRIE : PROGRAMME 2012 -2013.

Par arrêté du 11 décembre 2012, Monsieur Le président du conseil général a attribué une subvention de 15 660,25 € sur une dépense subventionnable de 28 473,00 € HT. Ces travaux seront réalisés sur la voie communale n° 23 des Praux.

5. PLU : ORIENTATION DES ZONES AU.

Maintenant que le PPR est mis en application et annexé au PLU, il convient de procéder à l'orientation des zones AU.

Le cabinet MG CONCEPT et les services de l'État ainsi que le conseil municipal se réuniront prochainement pour définir la procédure à mettre en place.

6. CONSEIL GENERAL : PRATIQUE SPORTIVE DANS LES ECOLES PRIMAIRES.

Le Département a adopté par délibération du 26 juin 2012 de nouvelles modalités d'organisation des aides à la pratique sportive dans les écoles primaires.

Ce dispositif implique le passage d'une convention entre le Conseil Général et la commune de Montgardin.

Le conseil municipal a accepté la signature de cette convention.

En conséquence, les activités sportives prises en charge financièrement par le conseil général seront déterminées chaque année par délibération.

Dans le cadre de cette délibération, les écoles primaires doivent déposer le ou les projets d'activités sportives auprès de leur collectivité de rattachement et auprès des services de l'inspection académique.

Le Département s'engage à allouer à la collectivité locale de rattachement des écoles dépositaire de projets une subvention correspondant à une partie du fonctionnement de ces activités.

7. RECENSEMENT DE LA POPULATION : POPULATION LEGALE.

Cette population légale est millésimée 2010, elle se substituera le 1er janvier 2013 à la population légale millésimée 2009.

	Population recensée en 2009	Population calculée au 1er janvier 2010
Ménages	444	442
Communauté	10	10
Personnes sans-abri	0	0
Population comptée à part ¹		7
Population totale	454	459

8. PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET RANDONNEES.

Le maire porte à la connaissance du conseil municipal que la commission permanente du 11 décembre 2012 du conseil général a inscrit au PDIPR, sur proposition de la CCVA, les chemins ci-dessous :

Communes traversées	Nom de l'itinéraire	Longueur totale en m
Chorges, Montgardin	Balade du clôt Clavary	11 000
Montgardin, Chorges	Circuit de Roche longue	9500

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant posée la séance est levée à 21:00.

Le maire

Roger MAMO

